

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Délage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le 18 février 2021, à 18h35, à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Délage.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Raymond Morin, Maire
- Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1
- Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
- Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
- Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que 0 personne dans l'assistance.

La séance du conseil du 18 février est à huis clos avec les membres du Conseil et la Directrice générale, suite aux recommandations du Ministère de la Santé publique et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dû à la pandémie du COVID-19 afin d'assurer la sécurité de toutes les citoyennes et citoyens de Délage.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 18h35.

2021-02-CMD038 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Michel Guy appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2 ADMINISTRATION

2.1 École des sciences de la gestion – Université du Québec à Montréal (ESG-QUAM) - Journée carrière

2.2 Avis de motion – Modification du règlement 555-ADM-2021, règlement décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2021

3 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4.1 Avis de motion – Règlement No. 525-URB-2021 – Règlement concernant les nuisances

5 TRANSPORT

5.2 Transfert du chemin Guilbault à la Municipalité

5.3 Octroi du contrat d'élagage, débroussaillage et défrichage – Chemin du Lac Achigan

6 HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Transport R.L.S - Offre de service pour la collecte du compostage

6.2 Transport R.L.S – Offre de service pour la collecte des encombrants

7 LOISIRS ET CULTURE

7.1 Autorisation des dépenses du chemin de la Montagne-Noire

7.2 Autorisation des dépenses du Parc Municipal

12 VARIA

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Louise Charlebois et appuyé du conseiller Michel Guy, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 18h44.

Adoptée à l'unanimité.

2021-02-CMD039 JOURNÉE CARRIÈRE – ÉCOLE DES SCIENCES DE LA GESTION UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU que la Journée Carrières École des Sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG UQAM) est l'évènement virtuel d'envergure en recrutement à ne pas manquer;

ATTENDU que cet évènement vise à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants(es) et des diplômés(es) de l'École des Sciences de la gestion. C'est une occasion idéale pour les organisations qui souhaitent se faire connaître et échanger avec la nouvelle relève;

ATTENDU que pour les candidat(e)s, c'est une opportunité concrète d'entrer en relation avec des représentants d'entreprises, de réseauter et de maximiser leurs chances de décrocher le poste convoité.

PAR CONSÉQUENT, l'évènement *Pause employeur* est une formule d'activité d'une heure de type «conférence interactive» qui aura lieu en ligne et qui sera une excellente opportunité de créer des contacts privilégiés avec des étudiant(e)s ciblé(e)s par l'employeur en l'occurrence des finissants en urbanisme. Le conseil approuve l'offre de service pour la participation à la Journée Carrières au coût de 250\$ (excluant les taxes), afin que la Directrice Générale puisse doter le poste d'étudiant d'été en urbanisme.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-CMD040 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 555-ADM-2021, RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2021

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Michel Guy qu'un règlement modifiant le règlement 555-ADM-2021, concernant le règlement décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2021 sera déposé pour adoption à une séance ultérieure et ce, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-CMD041 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 525-URB-2021, RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Michelle Briand qu'un règlement portant le numéro 525-URB-2021 concernant les nuisances abrogera tous les règlements de nuisance antérieurs sera déposé pour adoption à une séance ultérieure et ce, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-CMD042 TRANSFERT DU CHEMIN GUILBAULT À LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

ATTENDU que Monsieur Benoit David est le propriétaire du lot 4 559 165 de la Municipalité de Délage et que le chemin Guilbault passe sur son terrain depuis le dernier cadastrage;

ATTENDU que Monsieur David cède le chemin pour un dollar (1\$) à la condition que la Municipalité de Délage arpente et enregistre le chemin pour devenir propriétaire ainsi que de corriger le registre;

PAR CONSÉQUENT, les membres du Conseil acceptent l'offre de Monsieur Benoit David et mandate la directrice générale à acheminer les papiers nécessaires au Notaire Joanne Lachapelle pour l'enregistrement dudit chemin, autorise le maire et la Directrice générale à signer les documents nécessaires à cet effet.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-02-CMD043 OCTROI DU CONTRAT D'ÉLAGAGE, DÉBROUSSAILLAGE ET DÉFRICHAGE – CHEMIN DU LAC ACHIGAN

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU que la résolution 2021-02-CMD026 mandatait la directrice générale à lancer des appels d'offre pour élaguer, débroussailler et défricher le long du chemin du Lac Achigan;

ATTENDU que l'appel fut envoyé à trois (3) soumissionnaires et que deux (2) des soumissionnaires ont répondu à l'appel;

ATTENDU que les soumissions présentées sont les suivantes :

Nom du soumissionnaire	Description des travaux	Montant
Arboriste Elite (Pascal Pouliot) Val-des-Monts (Qc)	<ul style="list-style-type: none"> • Défrichages, élagages, et abattages de terrain alentour de poteaux électrique non relié (HQ) à part Bell Canada câble déjà branché sur les poteaux sur environ 2 km proche de route (bois laissés sur place) ; • Estimation de 5 jours de travail avec équipe munie de nacelle 60 pieds rétractable et débroussailleuses manuelles ; • Prêt à débiter rapidement le travail. 	18 000 \$ tx excl.
Ferme Au Gros Sabot (Christophe Clément) Kazabazua (Qc)	<p>Les travaux à effectuer sont sur une distance de 2 000 mètres (40 poteaux électriques) et sur une largeur de 3,5 mètres à partir du centre du fil téléphonique déjà installée du même côté du chemin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les troncs d'arbre de 30 cm et plus seront coupés en longueur de 1,2 mètres et laissés sur place ; • Les branches seront laissées sur place non déchiquetés ; • Le chemin sera proprement dégagé de tout débris forestier à la fin des travaux. • Prêt à débiter rapidement les travaux. 	10 850 \$ tx excl.
Déchiquetage H.S. (Hubert Saumure) Maniwaki (Qc)	s/o	s/o

ATTENDU que la Ferme Au Gros Sabot est la soumission la plus basse;

PAR CONSÉQUENT, les membres du Conseil acceptent l'offre de Monsieur Christophe Clément de la Ferme Au Gros Sabot pour effectuer les travaux demandés pour le chemin du lac Achigan dans les plus brefs délais.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-02-CMD044 TRANSPORT R.L.S - OFFRE DE SERVICE POUR LA COLLECTE DU COMPOSTE

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de Transport R.L.S concernant la collecte des matières organiques;

CONSIDÉRANT que cette offre de service vient modifier le contrat actuel (# 18501) de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que l'offre propose trente-six (36) collectes de matières compostables. Onze (11) collectes de déchets seront soustraites du calendrier 2021, passe ainsi à trente-sept (37) à onze (11) collectes de matières résiduelles. Le prix total des modifications au contrat est de 32 800,00\$ (excluant les taxes) pour 2021 soit 3 280,00\$ par mois pour une période de onze (11) mois. Ce coût sera ajouté à celui actuellement facturé pour les collectes des matières résiduelles et recyclable.

PAR CONSÉQUENT, le conseil accepte l'offre de service pour la collecte des matières compostables pour 2021 se terminant le 31 janvier 2022 en collaboration avec Transport R.L.S et mandate la directrice générale à exécuter le contrat.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution

Adoptée à l'unanimité.

2021-02-CMD045 TRANSPORT R.L.S – OFFRE DE SERVICE POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de Transport R.L.S concernant la collecte des encombrants pour 2021;

CONSIDÉRANT que la collecte n'inclue pas les matériaux de construction, le béton, les liquides, pneus, peinture, huiles ou tout appareil électroménager contenant du fréon;

CONSIDÉRANT qu'un maximum d'un mètre cube de rebut sera ramassé par adresse;

CONSIDÉRANT que Transport R.L.S effectue déjà les collectes des matières résiduelles, recyclable et du compostage;

PAR CONSÉQUENT le conseil accepte l'offre de service pour la collecte des encombrants pour un montant de 6 500,00\$ (excluant les taxes), il a été convenu qu'elles seront effectuées le 19 mai 2021 et le 6 octobre 2021. La Directrice générale est autorisée à faire exécuter ce contrat.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-02-CMD046 AUTORISATION DES DÉPENSES DU CHEMIN DE LA MONTAGNE-NOIRE

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU que des travaux de réfection, d'amélioration sur le territoire de la Municipalité ont été débutés en 2020 par le service des travaux publics de la Municipalité devant se terminer d'ici le 31 mars 2021;

ATTENDU que dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) qui consiste à exécuter des travaux qui a pour but de maintenir et améliorer un réseau de chemins multiusages sécuritaires pour les divers utilisateurs du territoire;

ATTENDU que le programme PADF a octroyé une somme de 75 000 \$ pour l'amélioration du chemin multiusage de la Montagne Noire et le chemin lac Achigan;

ATTENDU que des dépenses telles que suit ont été exécutées :

Dépense	# Facture	Montant
Location VTT	001	650,00 \$
DJL – Gravier 0-20 mm	3025, 2951, 3428	11 101,17 \$
Gerry Robillard inc. – Location de pelle, camion et tracteur	1551, 1552, 1553, 1554	32 739,17 \$
Entreprises Jean Robillard inc. – Location de camion 10-roues	0301 à 0306	5 472,08 \$
Mario Lafrance – Camion en location	31 janvier 2020 et 17 janvier 2021	6 276,74 \$
Broyage du Nord – location d'une excavatrice	2020-10	8 746,73 \$
Excavatech JL – Marteau brise roche & pelle	004170, 004171, 004172	7 148,58 \$
Québec Inc. 9419-0956 – débroussaillage sur 9,8 km à 250 \$ /km	À venir	2 375 \$ Plus taxes
Total		74 507,47 \$

ATTENDU que tous ces travaux doivent se terminer au plus tard le 31 mars 2021, ont été effectués en connaissance de la subvention à venir;

EN CONSÉQUENCE, les membres du Conseil approuvent le paiement de toutes ces factures qui seront déposées en reddition de compte pour le projet de la Montagne Noire dans le cadre du programme PADF.

A VOTER CONTRE : Madame Louise Charlebois et Madame Michelle Briand
Monsieur Denis Brazeau a voté contre parce que les travaux ont été réalisés avant son approbation et Monsieur le maire a dérogé à son Code d'éthique et de déontologie.

A VOTER POUR : Monsieur Michel Guy, Monsieur Jean-Pierre Morin et Monsieur Gilles Jolivette

Le maire exerce ainsi son droit de vote pour voter pour la résolution 2021-02-CMD046;

CONSIDÉRANT, la majorité des membres du conseil autorisent le paiement des dépenses.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à la majorité.

2021-02-CMD047 AUTORISATION DES DÉPENSES DU PARC MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

ATTENDU que la Municipalité désire développer l'activité physique chez ses citoyens de tous les âges en construisant une piste pour la marche, le cycliste, le patin aligné, la course avec l'ajout de lumières permettant de s'exercer en toute sécurité autour du parc municipal où s'y trouvent des bacs à légumes, des arbres fruitiers, des arbres; de plus, les modules de jeux seront réparés et peints, le cas échéant, ainsi que l'ajout de nouveaux modules pour enfants;

ATTENDU qu'elle a obtenu une subvention de 66 033 \$ dans le cadre du volet 2 des Fonds Région et Ruralité (FRR) afin de convertir son parc municipal en parc municipal bigénérationnel;

ATTENDU qu'au départ, la Municipalité devait terminer tous les travaux le 31 mars 2021 et que par la suite, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a prolongé le projet jusqu'au 30 septembre 2021 dû à de nombreux retards possibles de la part de tous les promoteurs faisant partie de cette attribution de la subvention pour réaliser leur projet;

ATTENDU que des appels de soumission ont été envoyés à deux (2) reprises et que suite aux résultats, les montants exigés étaient trop élevés pour concrétiser ce projet;

ATTENDU que la Municipalité a décidé d'exécuter la plupart des travaux en régie afin que seul le concassé et le pavage soient installés au printemps;

ATTENDU que des dépenses telles que suit ont été exécutées :

Dépense	# Facture	Montant
Pneus et location expert – Location d'outillage	108427	553,61 \$
Michel Lacroix Construction – Poussière-criblure	012796	2 118,96 \$
Métal Gosselin Ltée – Membrane	1714933	689,85 \$
Les Jeux 1000 Pattes inc.	F-390	26 720,19 \$
Thibault – Installation des lumières et coût fournitures	C-33600	7 871,77 \$
MA-MI inc. – Location d'un 10 roues	173375	1 654,24 \$
Total		39 608,62 \$

ATTENDU que tous ces travaux doivent se terminer au plus tard le 30 septembre 2021, ont été effectués en connaissance de la subvention à venir;

EN CONSÉQUENCE, les membres du Conseil approuvent le paiement de toutes ces factures qui seront déposées en reddition de compte pour le projet de Parc bigénérationnel dans le cadre du programme FRR Volet 2.

À VOTER CONTRE : Monsieur Denis Brazeau a voté contre parce que les travaux ont été réalisés avant leur approbation et Monsieur le maire a dérogé à son Code d'éthique et de déontologie.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à la majorité.

2021-02-CMD048 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Louise Charlebois et appuyée du conseiller Michel Guy, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 18h44.

Adoptée à l'unanimité.

Raymond Morin
Maire

Joanne Poulin
Directrice générale et secrétaire-trésorière